

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2008
Publication : 07/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-4-39
Séance du vendredi 25 avril 2008

RD 105 - Liaison RD 12bis - RD 473 à HESINGUE Programme AK11

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 3213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la possibilité donnée aux départements de recourir aux transactions,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/E-6/du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la première solution d'adaptation du projet présenté au rapport afin d'éviter la démolition et la reconstruction de l'ouvrage d'art « PI1 » ;
- valide le protocole transactionnel entre les sociétés Demathieu & Bard, ERA, PMM, COREDIA et le Département du Haut-Rhin joint au rapport ;
- approuve la deuxième solution d'adaptation du projet présenté au rapport afin d'éviter que les travaux n'impactent l'espèce protégée de lézards des souches qui a été repérée au droit de la propriété « Zoelle ».

LE PRÉSIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Adopté
voix contre
1 abstentions

Rémy WITK